

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2024-4

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°CS-2024-3 du 06 septembre 2024

portant modification de la carte scolaire

dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme

pour l'année scolaire 2024/2025

L'inspecteur d'académie,

directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition,
des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU le code de l'Education, notamment les articles D211-9 et R235-11,

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,

VU le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

VU le retrait de 10 postes d'enseignants du 1er degré au département
de la Drôme au titre de l'année scolaire 2024-2025,

VU l'avis des maires concernés,

VU le Comité Social d'Administration Spécial Départemental consulté le 5 septembre 2024

ARRETE :

TITRE 1 : POUR INFORMATION**ARTICLE 1 Attribution d'emplois à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/2025****Emplois en école maternelle**

0261163Y	MONTELIER E.M.PU GEORGES CHARPAK		1	poste
0260621J	PIERRELATTE E.M.PU LE CLAUX		1	poste

Emploi en école élémentaire

0260964G	PIERRELATTE E.E.PU LE CLAUX		1	poste
0261122D	ST NAZAIRE EN ROYANS E.P.PU RIF ROUGE		1	poste

Emploi en école en RPI

0260180E	<u>CHATILLON EN DIOIS E.P.PU</u> / MENGLON E.E.PU RPI		1	poste
----------	--	--	---	-------

Décharges de direction

0260180E	CHATILLON EN DIOIS E.P.PU		0,25	poste
0260194V	CLEON D'ANDRAN E.P.PU		0,25	poste
0260796Z	MONTELMAR E.E.PU LE BOUQUET		0,50	poste
0261163Y	MONTELIER E.M.PU GEORGES CHARPAK		0,25	poste
0261122D	ST NAZAIRE EN ROYANS E.P.PU RIF ROUGE		0,25	poste

ARTICLE 2 Décharges exceptionnelles - Education prioritaire**Mesure provisoire - Date de fin : 31/08/2025****Annule et remplace l'arrêté de carte scolaire n°CS-2023-1 du 08/03/2024**

0260622K	PIERRELATTE E.M.PU LE ROCHER	REP 15+	0,17	poste
0260987G	ROMANS SUR ISERE E.E.PU JACQUEMART	REP 15	0,17	poste
0261038M	ROMANS SUR ISERE E.E.PU LES ARNAUDS	REP 15	0,17	poste
0260363D	ROMANS SUR ISERE E.E.PU PAUL LANGEVIN	REP	0,25	poste
0260364E	ROMANS SUR ISERE E.E.PU SAINT EXUPERY	REP	0,17	poste
0261212B	VALENCE E.E.PU CELESTIN FREINET	REP 15	0,17	poste
0261250T	VALENCE E.E.PU CHARLES SEIGNOBOS	REP 15	0,17	poste

ARTICLE 3 Décharge exceptionnelle**Mesure provisoire - Date de fin : 31/08/2025**

0260963F	PEYRINS E.E.PU GERMAINE CHESNEAU		0,17	poste
----------	----------------------------------	--	------	-------

ARTICLE 4 Ecole élémentaire Sophie Condorcet à Valence 0260484K**Retrait de décharge de maître-formateur**

	Décharge de maître-formateur		0,33	poste
--	------------------------------	--	------	-------

ARTICLE 5 **Modification d'implantation**
Emploi spécifique en unité d'enseignement pour enfants allophones arrivants
Circonscription de Romans Vercors
Annule et remplace l'arrêté de carte scolaire n°CS-2023-1 du 08/03/2024

	Ancienne implantation	
0261016N	BOURG DE PEAGE E.P.PU MARCEL PAGNOL	0,25 poste
	Nouvelle implantation	
0260123T	BOURG DE PEAGE E.E.PU LOUIS PASTEUR	0,25 poste

ARTICLE 6 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.
Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

*Signé le 17/09/2024 par M. Pascal Clément,
Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme
Pour la Rectrice et par délégation
Conforme à l'original, disponible sur demande*